

SIBELGA

**Association intercommunale ayant pris la forme d'une
société coopérative à responsabilité limitée**

Exercice 2017

oOo

COMPTES AU 30 JUIN

oOo

Commentaire des situations active et passive

oOo

COMMENTAIRE DE LA SITUATION ACTIVE AU 30 JUIN 2017

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées – Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 19.800,00), Sibelga Operations (€ 18.800,00) et Brussels Network Operations (€ 4.018.228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2.968,42).

B.1. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations

Souscription de 62 parts dans le capital social de la société Atrias.

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts

Souscription d'une part de Laborelec.

2. Créances et cautionnements en numéraire

Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks – Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 53.881.510,89).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 4.308.647,62).
- Créances douteuses pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 37.507.382,75).
- Réduction de valeur sur créances irrécouvrables (€ - 28.740.156,96).
- Divers montants restant à régulariser (€ 143.537,50).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et de l'article 20 septiesdecies de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 (€ 4.398.541,02).
- Taxes diverses restant à récupérer (€ 5.417,63).
- Régularisation de la charge fiscale sur le résultat (€ 1.949.599,33).
- Avances de fonds consenties à la société Atrias (€ 3.832.385,14).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 421.411,96).
- Créances douteuses concernant les dégâts (€ 103.274,98).
- Réduction de valeur sur créances irrécouvrables dégâts (€ - 99.177,49).
- Montants de subsides d'exploitation à recevoir (€ 263.793,36).
- Divers montants restant à récupérer (€ 5.274,09).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès des banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Charges comptabilisées d'avance (€ 201.809,43).
- Produits acquis (€ 1.053.273,70).

COMMENTAIRE DE LA SITUATION PASSIVE AU 30 JUIN 2017

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 2.170.000 parts sociales A (€ 217.000.000,00) et 3.630.000 parts sociales E (€ 363.000.000,00).

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées.

VI. Subsidés en capital

Subsidés reçus pour investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A. Provisions pour risques et charges

4. Obligations environnementales

Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites.

5. Autres risques et charges

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5.583.116,39).
- Provisions « Rest-term » destinées à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 16.837.915,89).
- Provisions constituées afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1.215.821,95).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94.612,50).

B. Impôts différés

Quote-part d'impôts sur les subsides en capital reçus pour investissements.

VIII. Dettes à plus d'un an

A. Dettes financières

2. Emprunts obligataires non subordonnés

Emission obligataire pour un montant de 100.000.000,00 € en date du 23/05/2013 pour une durée de 10 ans.

4. Etablissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par :

- Belfius (€ 2.175.031,10) ;
- KBC (€ 2.092.767,08).

D. Autres dettes

Ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 21.896.439,04) et cautionnements reçus en numéraires (€ 54.853,30).

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre :

- sur les prêts à long terme accordés par Belfius (€ 2.963.994,06) ;
- sur le prêt à long terme accordé par la KBC (€ 2.410.850,94) ;
- sur la ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 2.355.759,89).

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre :

- le montant dû à la T.V.A. (€ 1.189.194,80) ;
- les cotisations sur énergie (€ 6.763,59).

2. Rémunérations et charges sociales

Montant restant à payer à l'ONSS.

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent :

- la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 18.240.377,81) ;
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'Ordonnance Gaz du 1^{er} avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 6.504.246,27) ;
- divers montants restant à payer (€ 615.971,25).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 411.174,75) ;
- le solde du « Cost Pool Rémunérations » (€ 10.849.774,27) ;
- les soldes non maîtrisables pour les exercices réglementaires écoulés (bonus-malus régulateur) (€ 203.371.725,25) ;
- les résultats, non encore affectés, sur démolitions et désaffectations d'immobilisations corporelles (€ 1.424.333,49) ;
- divers montants restant à régulariser (€ 2.450.705,17).